

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DPVI 1014 Subvention et avenant n°2 à sept associations, Alpha IV (13e) ; Association Franco-Chinoise Pierre Ducerf; Association pour la Promotion Individuelle et Collective, et pour l'Egalité des Droits; Centre Alpha Choisy; Droit et Immigration Europe-Maghreb ; Réseau Alpha (13e) et Solidarité Roquette, au titre de l'intégration.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à sept associations ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 10 juin 2014;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du 10 juin 2014;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Alpha IV (13e).

Article 2 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Alpha IV (13e) pour le projet « ateliers d'alphabétisation en cours du soir » (22121/2014_03560).

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Franco-Chinoise Pierre Ducerf

Article 4 : Une subvention de 19.000 euros est attribuée à l'association Association Franco-Chinoise Pierre Ducerf pour le projet « intégration et accès aux droits des migrants chinois » (523/2014_03561).

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association pour la Promotion Individuelle et Collective et pour l'Egalité des Droits (APICED).

Article 6 : Une subvention de 11.000 euros est attribuée à l'association pour la Promotion Individuelle et Collective et pour l'Egalité des Droits (APICED), pour son projet « Appui aux travailleurs/ses migrant-e-s et accès aux droits » (99169 / 2014_03314)

Article 7 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Centre Alpha Choisy (13e)

Article 8 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Centre Alpha Choisy (13e) pour son projet « Vers un regroupement des moyens associatifs » (9865 / 2014_01984)

Article n°9 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Droit et Immigration Europe-Maghreb (DIEM)

Article n°10 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée à l'association Droit et Immigration Europe-Maghreb (DIEM) pour son projet «Aide à l'accès au droit, à la citoyenneté, à l'égalité homme/femme et contre les discriminations » (11089 / 2014_03085)

Article n°11 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Réseau Alpha (13e)

Article n°12 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Réseau Alpha (13e) pour son projet « Fonctionnement courant de l'association pour l'année 2014 » (20103 / 2014_03564)

Article 13 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Solidarité Roquette (11e)

Article 14 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Solidarité Roquette (11 e) pour son projet « Permanences d'accès aux droits - Ecrivains Public » (17036 / 2014_02405)

Article 15 : La dépense correspondante s'élevant à 66.000 euros sera imputée sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'Intégration et des Etrangers non communautaires » du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.